

TRAIL du col du NOYER

Dimanche 23 juin 2019

Règlement

Art 1 : ORGANISATEUR

Les Comité des fêtes de Poligny et du Noyer en collaboration avec le club de course à pieds « Team Champsaur Nature » basé à Saint Bonnet en Champsaur organisent le dimanche 23 juin 2019 la troisième édition du **Trail du col du Noyer**. Courses de trail sur 12 et 28km avec 500 et 1250 m de dénivelé positif.

Art 2 : CONDITIONS D'ADMISSION

L'épreuve du Trail du col du Noyer est ouverte à tous, hommes ou femmes, licenciés ou non avec certificat médical. Les participants devront être nés en 2002 (pour le 12km) et en 1999 au moins (pour le 28km).

Conformément à la loi du 23 mars 1999, les inscriptions du trail ne seront enregistrées que si elles sont accompagnées d'une photocopie de licence sportive FFA ; FSGT ...en cours de validité et pour les non licenciés d'un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive de la course à pied en compétition datant de moins de 1 an ou sa photocopie certifiée conforme.

Pour les inscriptions sur place, la présentation d'une licence sportive compétition FFA ; FSGT ... ou d'un certificat médical attestant l'aptitude du concurrent en compétition (Articles L.231-2 et L.231-3 du code des sports) sera obligatoire ; ce dernier sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. En l'absence de l'un ou de l'autre de ces documents l'inscription sera refusée.

Art 3 : INSCRIPTIONS ET TARIFS

Les inscriptions seront envoyées à :

Guy Pinet – 10 Lotissement Les Chanalettes – 05500 Saint Bonnet en Champsaur
Inscription en ligne sur : www.génialp.com jusqu'au 21 juin 2019 à 18h

Droits d'inscription **Trail du col du Noyer** (ravitaillements et buffet repas inclus)

Parcours 12 km : 15 € jusqu'au 21 juin 2019 / 20 € après.

Parcours 28 km : 20 € jusqu'au 21 juin 2019 / 25 € après.

Attention, inscriptions limitées à 250 dossards.

Art 4 : LE PARCOURS

Départ commun aux 2 parcours du village de Poligny. Les coureurs emprunteront la piste forestière située dans le Grand Bois de Poligny. Ils rejoindront la combe de Pré Lachaup sous le col de Chétive et passeront à proximité de la « cabane des pierres » où le petit parcours rejoindra l'arrivée à Poligny en passant au site de la Chapelle Saint-Etienne. Pour sa part, le grand parcours rejoindra alors le GR 93 pour aboutir sur la route départementale D17 reliant la commune du Noyer à celle de Saint Etienne en Dévoluy en passant par le col du Noyer. Les coureurs emprunteront cette départementale sur 300 mètres afin de rejoindre le départ du sentier du col de la Saume situé sur la commune du Noyer (GR 93). Une fois ce col passé, ils descendront le vallon de la Saume et rejoindront le refuge du col du Noyer (1664m). Le retour à Poligny empruntera environ 2km de route puis des sentiers et routes forestières jusqu'au lieu dit Le Claret (commune du Noyer). D'ici, les coureurs rejoindront le petit parcours un peu avant la descente sur la Chapelle Saint-Etienne. La fin est commune aux 2 parcours.

Art 5 : REMISE DES DOSSARDS

Le retrait des dossards et les dernières inscriptions (si dossards disponibles) auront lieu dans la salle communale de Poligny le samedi 22 juin de 15h à 18h et le dimanche 23 juin 2019 de 7h à 8h45 pour le grand parcours et jusqu'à 9h45 pour le petit parcours.

Art 6 : SECURITE

Il est interdit de suivre les coureurs. Le parcours sera balisé ou fléché.

Les secours seront assurés par une antenne médicale équipée d'un 4X4 et par un médecin généraliste:

Responsable course : Guy PINET - 06 43 85 44 66

Des radios ainsi que des téléphones portables assureront la liaison entre les différentes personnes s'occupant des secours.

Le parcours reste à proximité de routes forestières accessibles en 4X4.

Des signaleurs seront positionnés aux endroits stratégiques.

Art 7 : MATERIEL

Obligation d'avoir une réserve d'eau au départ de la course car, par soucis écologique, aucun gobelet jetable ne sera disponible aux ravitaillements.

Un téléphone portable, un sifflet, une petite couverture de survie sont conseillés.

L'utilisation des bâtons est autorisée.

Art 8 : METEO

En cas de conditions météorologiques défavorables, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours prévu initialement ; les engagements restant acquis.

Art 9 : CESSION DE DROIT A L'IMAGE POUR LA COUVERTURE PHOTOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE

Du fait de son engagement, tout concurrent autorise expressément l'organisation du trail du col du Noyer à utiliser, divulguer, publier, diffuser ou exploiter les prises de vue et photos réalisées lors de l'événement organisé par le comité des fêtes de Poligny et du Noyer et l'association Team Champsaur Nature.

Art 10 : RECOMPENSES

1 repas à l'arrivée pour tous les participants.

1 lot à l'inscription.

Seront récompensés : (Pour chaque course)

3 premiers scratch hommes

3 premières scratch femmes

Le premier de chaque catégorie - hommes et femmes (sans cumul scratch).

Art 11 : MISES HORS COURSE

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

Absence ou falsification de dossard – Retard au départ de la compétition – Pollution ou dégradation des sites traversés (jets de détritiques)- Non respect du parcours balisé.

Respectons la nature :

Vous allez parcourir des milieux naturels magnifiques et préservés mais aussi très fragiles, nous vous demandons de ne pas jeter de détritiques sous peine de disqualification.

ABANDON :

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir une personne du poste le plus

proche et lui remettre son dossard. Dans ce cas, si son état de santé le nécessite, il sera pris en charge par une équipe des secours qui le ramènera à Poligny.

Art 12 : CONDITIONS GENERALES

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant ou pendant l'épreuve.

Art 13 : ASSURANCE

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance prise par l'intermédiaire de la FSGT auprès d'Allianz. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Art 14 : ANNULATION

En cas d'annulation, l'organisation s'engage à transformer l'inscription en « avoir » pour l'année suivante.

Blessure : En cas de blessure du coureur avant la course et sur attestation médicale fournie au plus tard la veille de l'épreuve, l'inscription sera remboursée dans les mêmes conditions. **Tout autre forfait ne sera pas pris en considération.**

Art 15 : SOLIDARITE

Les concurrents se doivent assistance et entraide. **L'entraide devra prévaloir sur le résultat quelque soit sa position lors de la course.**

Art 16 : RAVITAILLEMENTS

Quatre ravitaillements sont prévus sur le grand parcours :

R1 : Le Grand Bois (km 5)

R2 : Route du col (km 12)

R3 : Route du col (km 17)

R4 : A l'arrivée.

Deux ravitaillements sont prévus pour le petit parcours :

R1 : Le Grand Bois (km 5)

R2 : A l'arrivée.

Le repas «produits régionaux» compris avec l'engagement sera servi à partir de 12h à la salle des fêtes du village de Poligny. Possibilité d'achat de ticket pour les accompagnants, réservation sur le bulletin d'engagement et dans la mesure des places disponibles (Tarifs : 12€).

Art 17 : PROGRAMME

7h-9h45 : Remise des dossards à Poligny à la salle des fêtes.

8h45 : Briefing sur le grand parcours et sa sécurité (28km)

9h : Départ en ligne sur le parcours trail du col du Noyer.

9h45 : Briefing sur le petit parcours et sa sécurité.

10h : départ en ligne sur le parcours du Triangle de Grand Bois (12km)

11h30 : départ des courses « enfants »

12h : ouverture du repas.

14h00 : Remise des prix.